

Marseille, le 28 Avril 2004

Cher(e)s Ami(e)s,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de la Convention Citoyenne qui aura lieu :

**Le lundi 17 Mai 2004 à 18 heures à l'Hôtel de Ville de MARSEILLE
Pavillon Daviel (2° salle des Commissions)**

L'ordre du jour de l'Assemblée sera le suivant :

- 1° Approbation du rapport d'activités de 2003,
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes,
- 3° Approbation du rapport financier et de l'arrêté des comptes de l'exercice 2003,
- 4° Affectation du résultat de l'exercice 2003,
- 5° Détermination de la cotisation pour 2004,
- 6° Approbation du budget pour 2004,
- 7° Programme d'activités 2004-2006 : présentation de la proposition d'Alain Fourest
- 8° Renouvellement du Conseil d'Administration : les candidatures sont reçues jusqu'au jour de l'A.G.
- 9° Questions diverses

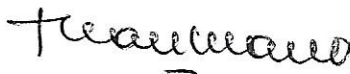
Vous trouverez ci-joint les rapports et les projets de résolution soumis à l'Assemblée ; l'ensemble des documents de travail et les comptes détaillés sont à votre disposition au Bureau du Groupe de la Convention Citoyenne à l'Hôtel de Ville.

Votre présence est vivement souhaitée et vous pourrez régler votre cotisation 2004 sur place

(si vous ne l'avez pas encore fait) pour pouvoir prendre part aux votes.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de vous libérer, je vous remercie par avance de nous faire parvenir votre pouvoir (formulaire joint) pour que nous soyons assurés d'obtenir le quorum.

Je vous prie de croire, Cher(e)s Ami(e)s, en l'assurance de mes sentiments amicaux.



Philippe SANMARCO
Président.

Pour que vive la Convention citoyenne !

Bulletin d'adhésion et de soutien 2004

Nom : -----Prénom-----
Profession : -----
Adresse : -----
Code postal : -----Ville-----
Tél : -----Mobile-----
Courriel : -----

Je souscris pour la somme de

..... euros par chèque
..... euros par virement mensuel

J'adhère,

ou confirme mon adhésion pour 2004, à la Convention citoyenne.

Membre actif :

30 euros

7,5 euros pour les chômeurs et étudiants

Membre bienfaiteur :

150 euros

..... euros

Par mois

Par an

- Je verse ma cotisation ou ma souscription par chèque bancaire ou postal libellé au nom de l'Association pour le financement de la Convention citoyenne.*
- Je mets en place auprès de ma banque un virement mensuel de euros au nom de l'Association pour le financement de la Convention citoyenne.*

J'ai bien noté que

la Convention citoyenne ayant été agréée par la Commission nationale des comptes de campagnes et de financements politiques 60 % de mon versement pourra être déduit de mes impôts dans la limite de 20 % de mes revenus nets. Un justificatif fiscal me sera adressé en Janvier 2005..

Date.....Signature

Relevé d'identité bancaire

Crédit mutuel Marseille Gambetta

Tél. 04 91 28 00 28

47, allées Gambetta

13001 Marseille

Code banque : 15889

Code guichet : 08971

Numéro de compte : 000457 986 40

Clé RIB : 37

Domiciliation : CCM Marseille Gambetta

Titulaire du compte :

Association pour le financement de la Convention citoyenne

C° Pierre Lissarague, 20, rue Menpenti, Bat Lérins

13006 Marseille

Conformément à la Loi informatique et liberté, sur simple demande de votre part nous supprimerons vos coordonnées de notre fichier qui n'est utilisé qu'à des fins d'information et de communication sur notre action politique.

PROJETS DE RESOLUTIONS POUR L'A.G. du 17 MAI 2004

1-Approbation du rapport d'activités de 2003 :

L' A.G., après en avoir pris connaissance, approuve le rapport moral rappelant les principales activités de la Convention Citoyenne au cours de l'exercice 2003,

2-Rapport des Commissaires aux comptes :

L'A.G. après avoir entendu lecture du rapport des commissaires aux comptes ci-annexé, prend acte de ses conclusions.

3-Approbation du compte d'ensemble de l'exercice clos le 31-12-2003 :

L'A.G., ayant pris connaissance du rapport financier du C.A. et du rapport des commissaires aux comptes, approuve le compte d'ensemble de l'exercice clos au 31-12-2003 faisant ressortir pour la Convention Citoyenne et son Association de Financement ,un excédent de 798 Euros.

Elle approuve le rapport financier du C.A. et donne quitus au ~~Président~~ et aux Trésoriers pour leur gestion.

4- Affectation du résultat :

L'A.G. décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31-12-2003 en Report à nouveau.

5-Montant des cotisations pour 2004 :

L'A.G., approuve la proposition du C.A. de maintenir en 2004, le montant des cotisations à :
-7,5 Euros pour les chômeurs et les étudiants,
-et 30 Euros pour les autres membres actifs.

6-Approbation du budget prévisionnel pour 2004 :

L'A.G. approuve le budget prévisionnel proposé pour 2004 par le C.A. visant à dégager un résultat bénéficiaire de 1450 Euros aux fins de poursuivre la résorption de la perte de 2002.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003

- Assemblée Générale du 7/09/2003
- Conseil d'Administration :
 - 13/01/2003
 - 17/02/2003
 - 26/05/2003
 - 08/09/2003
- Bureau : réunions hebdomadaires
- Conseil Municipal de Marseille et Conseils de Secteur de Marseille :
Interventions des Elus
- Débat Table Ronde : « L'Ecole à Marseille » le 4/06/2003
- Site internet
- Démarche régionale : Forum des Initiatives Citoyennes
 - Réunion du 12/04/2003 à la Baume
 - Réunion du 28/06/2003 à la Baume
 - Cahiers de revendications et de propositions
 - Banquet Citoyen du 19/11/2003

Le contenu de chaque activité est présenté sur le site de la convention. Un exemplaire papier est consultable au bureau du groupe (Mairie de Marseille)